

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>  <b>DEPARTEMENT DES  PYRENEES-ORIENTALES</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>    <b>COMMUNAUTE DE  COMMUNES  CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE  DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT  CANIGÓ</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>    <b>SEANCE DU 11 JUILLET 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice</b> : 71  <b>Présents à la séance</b> : 36  <b>Ont participé au vote</b> : 55  <b>Pour</b> : 55    <b>Contre</b> : 0    <b>Abstention</b> : 0  <b>Date de la convocation</b> : 04 juillet 2024</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE JUILLET</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Tarif restauration scolaire  pour les collégiens  2024- 2025</b></p> <p><b>N° d'Ordre</b> : 177-24</p> <p><b>Classification @ctes</b> :  7.10 Divers</p> <p><b>Secrétaire de Séance</b> :  Elisabeth PREVOT</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE</b> : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</b> :  Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</b> :  Jean-Louis BOSCH a donné procuration à Gérard QUES,  Olivier CHAUVEAU a donné procuration à Éric MAHIEUX,  Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Patrice ARRO a donné procuration à Stéphane GILMANT,  Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL,  Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES,  Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Olivier GRAVAS,  Thierry BEGUE, a donné procuration à Johanna MESSAGER,  Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT,  Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Gladys DA SILVA,  Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER,  Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET,  André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE,  Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à Claude SIRE,  Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO,  Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART,  Pierre SERRA a donné procuration à Aude VIVES,  René DRAGUE a donné procuration à Bruno GUERIN,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES</b> :  Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Ahmed BEKHEIRA, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>

**Le Président,**

**RAPPELLE** que le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2024 avait fixé l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025, comme suit, en maintenant dans l'attente du vote du Conseil Départemental le tarif de la restauration des collégiens au niveau de l'année scolaire 2023/2024.

TARIFS CANTINE		Tarifs 2024/2025
Collège	Par mois	49,70 € (soit 3,55€ le repas)
Repas enfant à l'unité collège	Repas exceptionnel	4,15 €
Forfait Garde alternée collège	Par mois	24,85 €
Maternelles et Primaires	Par mois	63,70 €
	Repas exceptionnel	5,15 €
Forfait Garde alternée maternelle et primaire	Par mois	31,85 €
Commensaux	Par repas	8,25 €
Assistant éducation, personnel de service et assimilés	Par repas	8,25 €
Personnel enseignant et assimilés	Par repas	8,25 €
Stagiaires (formations, insertion...)	Par repas	8,25 €

**INDIQUE** que le Conseil Départemental a fait évoluer le tarif de restauration scolaire des collégiens à hauteur de 3.65€ / repas, tarif unique.

**PROPOSE** au Conseil de fixer le tarif de restauration des collégiens à 3.65€ / repas pour l'année scolaire 2024/2025, soit un forfait mensuel de 51.10€, le reste des tarifs restant inchangés.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**DECIDE** de fixer le tarif de restauration scolaire des collégiens comme proposé par son Président pour l'année scolaire 2024/2025, les autres tarifs restants inchangés :

TARIFS CANTINE		Tarifs 2024/2025
Collège	Par mois	51,10 € (soit 3,65€ le repas)
Repas enfant à l'unité collège	Repas exceptionnel	3,65 €
Forfait Garde alternée collège	Par mois	25,55 €
Maternelles et Primaires	Par mois	63,70 €
	Repas exceptionnel	5,15 €
Forfait Garde alternée maternelle et primaire	Par mois	31,85 €
Commensaux	Par repas	8,25 €
Assistant éducation, personnel de service et assimilés	Par repas	8,25 €
Personnel enseignant et assimilés	Par repas	8,25 €
Stagiaires (formations, insertion...)	Par repas	8,25 €

**DIT** que cette modification tarifaire ne s'applique pas aux activités et services consommés avant le 01/09/2024.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 juillet 2024.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

